

CONSEIL D'ÉDUCATION

Formation des membres des CPAE

Politique 3.12

La direction générale ne tolère pas que les membres des CPAE soient mal préparés à accomplir leur travail.

En conséquence, la direction générale ne néglige pas :

- 3.12.1 de tenir une séance générale d'information et de formation à l'intention de tous les membres des CPAE le plus tôt possible après l'élection des membres, au plus tard en novembre;
- 3.12.2 de tenir annuellement des séances de formation et d'information à l'intention des membres des CPAE, particulièrement pour ceux et celles qui siègent pour la première année;
- 3.12.3 d'inviter les membres du CED à toutes les séances de formation des CPAE.